

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-50

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

Procurations :

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian
ORIOI Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

EBOLI Laure

OBJET : **REGURALISATION DE LIMITES CADASTRALES DE LA PARCELLE
BP 38**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la vente d'un immeuble situé à Fontfrède, il convient de régulariser les limites cadastrales de la parcelles BP 038 située 231 route de Saint Romain Les Atheux. En effet, à l'intérieur de cette propriété, une parcelle communale apparaît encore par erreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition de régularisation des limites cadastrales de la parcelle BP 038;
- CEDE à titre gratuit l'emprise de voirie communale au profit de M. et Mme MILANESCHI ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les actes notariés de régularisation ainsi que toute pièce à intervenir étant entendu que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge du demandeur.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX



La secrétaire de séance
Laure EBOLI

